

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°05/2021

Objet : travaux route des Charres

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise CHAPPAZ TP pour des travaux de voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

Durant la période du 22/02/2021 au 31/03/2021 inclus la circulation sur la route des Charres sera interdite depuis la limite entre les communes de Charvonnex/Villy-le-Pelloux sur environ 600 mètres.

Une déviation sera mise en place.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 15/02/2021

Le Maire,




Jean-François GIMBERT